SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL D'YVONAND DU 11 DÉCEMBRE 2023 PROCÈS-VERBAL N° 19

Page 210

Le conseil communal est convoqué à 20 h 00 au forum du collège en Brit.

M. Stéphane Gurtner, Président, ouvre la séance à 20 h 00, salue les conseillères et conseillers présents, les municipales et les municipaux ainsi que le syndic. Il salue le public qu'il remercie pour son intérêt à suivre nos débats. À la table de la municipalité, il relève la présence de Mme Carolane Sutterlet, la remercie de sa présence et, surtout, pour le support fourni au bureau et au conseil tout au long de l'année. Il remercie le personnel communal pour la préparation de la salle.

Ordre du jour

1. Appel

Nombre de conseillers présents : 42

Nombre de votants: 41

Excusé.e.s: Mmes Mercier Cornelia, Miranda Graziella, Wenk Aline, MM. Guenez Benoît,

Herrmann Alexandre, Liechti Nicolas, Porchet Christophe, Pradervand Roman.

Absent:

Le quorum étant atteint, la présente assemblée peut valablement délibérer.

2. Approbation de l'ordre du jour

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, l'assemblée passe au vote.

OUI - 41 NON - 0 ABST - 0

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil communal du 6 novembre 2023

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, l'assemblée passe au vote.

OUI - 40 NON - 0 ABST - 1

Le PV est accepté à la majorité.

4. Communications du Président

<u>Elections fédérales du 12 novembre 2023</u>: Je remercie les scrutateurs qui ont œuvré lors du dépouillement. Le taux de participation d'Yvonand pour l'élection du deuxième siège du Conseil des États a été de 38.90%. Il est supérieur à celui du canton qui s'est élevé à 37.03%. Pascal Broulis a obtenu 55.79% des voix à Yvonand et 53.60% des voix au niveau cantonal. Dans notre commune, Pascal Broulis a obtenu 511 voix, Raphaël Mahaim a obtenu 390 voix. Au niveau cantonal, Pascal Broulis a obtenu 89'058 voix, il a devancé Raphaël Mahaim de 14'410 voix.

<u>Visite de commune du préfet</u>: Nous avons eu la visite annuelle du préfet, Monsieur Fabrice de Icco, le 27 novembre. Il s'est enquis du fonctionnement du bureau et du conseil, des relations entre le conseil, la municipalité et le greffe, du déroulement des élections et votations. Il a également contrôlé l'archivage et la tenue de nos dossiers et de nos documents. Nous lui avons

posé quelques questions relatives au fonctionnement du bureau et du conseil. Dans l'ensemble, il n'y a rien de particulier à signaler, le travail est bien fait et les dossiers sont bien archivés. Je remercie encore une fois nos secrétaires pour le travail réalisé.

Cartons de vin à l'attention des conseillers: Comme de coutume, la municipalité offre des bouteilles de vin de la commune aux conseillers communaux. Cette année, la quantité de bouteilles a été revue à la baisse, les nombreuses manifestations où la municipalité a offert un apéro ont mis à mal les réserves de vin. J'invite les conseillers communaux à retirer leurs cartons à l'administration communale d'ici au 31 janvier 2024. Je remercie la municipalité pour cette attention.

M. Alexandre Lecourtier

Il faut également rappeler que la vendange n'avait pas été d'un volume exceptionnel.

5. Lettres et pétitions éventuelles

Trois courriers sont arrivés au bureau du conseil. J'ai reçu deux lettres de démission du conseil communal, je vous en fais la lecture.

- « Par la présente, je vous fais part de ma démission du conseil communal d'Yvonand avec effet immédiat. Effectivement, à la suite de mon déménagement dans une commune voisine durant le mois de novembre, je ne pourrai plus exercer les fonctions de conseiller communal et dois donc démissionner. Signé: Roman Pradervand. »
- « Par la présente, je vous informe de ma décision de démissionner de mon poste de conseiller communal pour la ville d'Yvonand. Cette décision n'a pas été prise à la légère mais après mûre réflexion et considération personnelle. Je tiens à remercier tous mes collègues conseillers et les membres du conseil communal. Ceci restera pour moi une riche et heureuse expérience mais aussi un plaisir d'avoir exercé en tant que conseiller communal. Je vous remercie encore pour cette opportunité de servir ma commune et vous souhaite à tous beaucoup de succès dans vos futurs projets. Signé : Benoît Guenez. »

J'ai également reçu l'arrêté de convocation du préfet pour l'élection complémentaire à la municipalité. Je ne vais pas vous lire ce document dans son intégralité, il est affiché au pilier public, je vous rappelle juste les dates importantes pour cette élection :

- 8 janvier 2024, 12h00, dépôt des listes pour le 1^{er} tour de l'élection à la municipalité, il peut y avoir une élection tacite à cette date. Si ce n'est pas le cas ;
 - 4 février 2024, 1er tour de l'élection complémentaire,
 - 6 février 2024, 12h00, dépôt des listes pour le 2ème tour,
 - 25 février 2024, 2ème tour de l'élection complémentaire.

6. Communications de la Municipalité

Mme Lucy Delarze

Route de Rovray: En 2020, le conseil communal acceptait le crédit pour une étude pour l'amélioration de la sécurité à l'entrée d'Yvonand entre le chemin du Frézin et le chemin de l'Étroit. À la suite du changement de municipal en charge en 2022, l'étude a pris du retard. Elle est à présent arrivée à son terme et la municipalité vous présente ici le résultat de ce travail. Pour rappel, cette étude comprend la création d'un trottoir, l'amélioration de l'arrêt de bus (Priales), la création d'un ralentisseur, l'intégration d'une bande cyclable à la montée, la réfection du tapis existant, le remplacement de conduites d'eau potable, la mise en conformité des quelques tronçons de conduites eaux usées et eaux claires.

Dia de présentation du projet dans sa globalité.

Quatre secteurs sont concernés par des nouveaux aménagements : le trottoir depuis l'EMS, le virage, les quais Car postaux desservant les arrêts Priales, l'implantation de portails d'entrée à l'entrée de la localité. Le devis estimatif du bureau s'élève à CHF 2'000'000.- pour la totalité des travaux. Au vu des coûts conséquents et des différentes procédures nécessaires, il est prévu de scinder le projet en étapes, le virage ainsi que le trottoir depuis l'EMS étant la première. Nous prévoyons de soumettre les plans au niveau du virage et du trottoir à examen préalable auprès de la DGMR au printemps 2024. Cette procédure passée, l'appel d'offres nous donnera une idée plus précise du coût et un préavis sera déposé en parallèle à la mise à l'enquête du projet, idéalement d'ici l'hiver 2024, pour le début des travaux au printemps 2025. Suite aux retours des instances cantonales, nous serons en mesure de vous présenter le projet de façon plus précise et définitive. Des adaptations étant peut-être nécessaires, les deux plans présentés sur les prochaines slides sont à prendre comme des intentions.

Présentation.

Voici le plan au niveau du trottoir, ce plan correspond à celui présenté lors de préavis 2020/01, aucune modification n'est à noter.

Voici le plan au niveau du virage, il y est proposé de réhausser le virage et d'y mettre un revêtement de couleur servant à mettre en évidence la zone dangereuse; de mettre un passage piéton permettant aux piétons de traverser pour rejoindre la zone de Priales ou de descendre rejoindre le nouveau trottoir implanté de l'autre côté de la rue, celui-ci permettra également aux enfants de la zone de rejoindre le chemin de l'Étroit, régulièrement emprunté pour rejoindre l'école; de marquer une bande cyclable sur toute la montée depuis l'EMS jusqu'à la sortie de la localité.

Plan énergie et climat communal: En 2022 la municipalité manifestait son désir d'agir contre les effets du réchauffement climatique en élaborant un plan énergie et climat communal. Celuici a été établi sur le modèle proposé par l'État de Vaud. Nous avons mandaté le bureau CSD pour nous accompagner sur ce projet. Le plan climat validé par l'office cantonal de la durabilité et du climat est désormais en ligne sur le site de la commune, rubrique développement durable et je vous invite à le consulter. Pour vous en expliquer les grandes lignes : en premier lieu, un diagnostic de notre territoire en matière de consommation d'énergie, d'émission de gaz à effet de serre et de vulnérabilité face aux changements climatiques a été établi. Une démarche participative de récolte d'idées a été organisée lors du salon des commerçants 2022 avec comme question : comment diminuer l'énergie consommée, la quantité d'émission produite et comment nous adapter aux changements climatiques. Suite au diagnostic ainsi qu'aux demandes de la population, la municipalité s'est engagée au travers de dix thématiques phares à diminuer son impact et à s'adapter au mieux aux changements climatiques à venir. Ce plan d'action sur trois ans servira de feuille de route pour la municipalité. Dans les grandes lignes, les thématiques retenues pour diminuer notre impact, c'est-à-dire limiter notre consommation d'énergie et nos émissions de gaz à effet de serre, sont les suivantes : des achats responsables au sein de l'administration, une bonne gestion des déchets, la promotion d'une alimentation durable, de l'exemplarité dans le parc bâti communal, un éclairage public efficient, l'éventualité d'un chauffage à distance, un réseau de mobilité douce pratique et confortable. Pour ce qui est des mesures d'adaptation aux changements climatiques, les thématiques retenues sont : le renforcement de la biodiversité sur tout le territoire, une lutte efficace contre les espèces envahissantes, une gestion des cours d'eau qui limite les dégâts liés aux crues et aux fortes précipitations. La municipalité entend faire participer les citoyens dans les différentes thématiques au travers d'ateliers, d'événements, de conférences pour sensibiliser la population aux enjeux, la faire adhérer aux différentes actions mais aussi valoriser la mobilisation. Pour en savoir plus et poser vos questions, également au bureau CSD, la municipalité vous invite à la présentation publique du plan climat qui sera faite le 17 janvier 2024, à 19h, au forum. Au plaisir de vous y voir nombreux,

M. Dimitri Perrenoud

Vous venez de présenter un plan d'économie d'énergie avec un éclairage public efficient, on se bat pour baisser l'intensité des LED et je vois de magnifiques guirlandes de Noël qui éclairent toute la nuit. Je n'ai donc pas trop bien compris la direction qu'on doit prendre. Si on économise 20% d'intensité d'éclairage sur l'Avenue des Pins ou autre, si on les remet dans du LED ailleurs, j'ai juste besoin qu'on m'éclaire sur la question.

Mme Laura Marques

L'éclairage des décorations de Noël ne consomme pratiquement rien, c'est aussi en LED. L'année passée, on n'avait pas mis de décorations, par souci d'économie d'énergie et aussi par soutien dans cette crise énergétique, et on avait remarqué que les décorations manquaient. C'était un village assez triste l'année passée. Du coup, de par beaucoup de demandes de citoyens, on a décidé de remettre les décorations de Noël qui correspondent, si on peut comparer, à une guirlande de sapin de Noël dans une maison sur une consommation d'une année. On peut donc se permettre ces petites décorations pendant trois semaines.

M. Dimitri Perrenoud

Je ne vais pas vous demander les ampères que cela consomme, je vous fais confiance.

Mme Nicole Bachmann

J'ai une question sur le virage de la route de Rovray. Je suis particulièrement intéressée dans le sens où j'habite au chemin de la Golaz. Je traverse la route à mes risques et périls depuis cinquante-cinq ans. Si je comprends bien, je vais continuer à le faire. Je voudrais juste mentionner que je ne suis pas la seule à traverser la route. Le chemin de la Golaz est extrêmement utilisé en toute saison mais particulièrement en été par des promeneurs. C'est aussi un axe d'un chemin de randonnée. Et, si jamais, c'est très volontiers que je vous appellerai le jour où il faut descendre le container de déchets verts de ma maman et lui faire grimper le trottoir de l'autre côté.

Mme Lucy Delarze

Je vous entends complètement. Sur les plans du projet global, il y avait un passage piéton, aussi à cet endroit-là. Il faut savoir que les passages piétons, pour avoir l'autorisation de les mettre, il nous faut la DGMR de notre côté. C'est assez compliqué de mettre en place un passage pour piétons. Il faut pouvoir justifier la nécessité et justifier le fait que cela soit l'endroit optimal. On a prévu d'en mettre un mais, vu qu'on ne fait pas l'intégralité du projet tout de suite et qu'on ne fait pas non plus le trottoir qui mène jusqu'en haut depuis le chemin de la Golaz, on a peur que la DGMR nous le refuse. On a prévu une aide à la traversée, d'avoir le trottoir qui s'abaisse pour permettre aux personnes qui ont un container ou à mobilité réduite de traverser plus facilement. Ce n'est pas un passage piéton, on est d'accord. On va essayer de le faire passer. J'ai demandé au bureau d'ingénieurs de ne pas le mettre sur les plans car je ne voulais pas vous annoncer qu'on allait le mettre et, derrière, ne pas pouvoir le réaliser. Je suis assez convaincue que tout ce qui se trouve sur le plan va passer. Mais j'entends la nécessité et il faut que je trouve plus d'arguments pour qu'ils acceptent.

Mme Nicole Bachmann

Ce que je ne comprends pas sur ce plan, c'est le passage piétons qui est avant le chemin de l'Étroit. Les personnes qui sont dans ces immeubles auront un trottoir des deux côtés. Ils peuvent rester de ce côté de la route jusqu'au passage piétons qui se trouve vers l'EMS.

Mme Lucy Delarze

On s'est pas mal axé sur le chemin habituel des écoliers qui passent par là. Cela permettait que tous les enfants qui viennent de Priales descendent par le chemin de Montchoisi, aient un

trottoir, traversent au niveau du passage piéton et rejoignent le chemin de l'Étroit. On sait comment sont les enfants. Si on compte sur le fait qu'ils aillent juste un peu plus loin pour traverser, on avait l'impression qu'ils n'allaient pas le faire et que c'était important qu'ils aient un passage piéton à cet endroit-là. Au niveau du chemin de la Golaz, s'ils traversent à cet endroit-là, ils n'ont pas d'itinéraire pour rejoindre le chemin de l'Étroit qui est sécurisé. Je vous rejoins sur le fonds et on va essayer de faire passer ces deux passages piétons. Je dois préciser effectivement que le fait d'en mettre un au niveau du chemin de l'Étroit réduit nos chances de pouvoir en mettre un de l'autre côté, car ils vont nous interpeler en nous demandant pourquoi on met deux passages piétons aussi proches dans une zone qui est dangereuse. Ce sera à négocier avec les instances cantonales.

Mme Laura Marques

<u>Processus de recrutement d'un fontainier</u>: Le processus de recrutement a repris de l'essor pour le poste de fontainier/fontainière que l'on cherche, à 80 ou 100%, entrée en fonction de suite ou à convenir. Le délai de postulation est fixé au 15 février 2024. Si vous en connaissez, n'hésitez pas à partager l'information autour de vous.

<u>Décorations de Noël</u>: Je remercie les auteurs principaux que sont Mme Chantal Métraux et M. Bruno Hugo qui ont fait un super joli travail sur le plus beau rond-point de la commune.

Mme Christelle Fresneau

<u>Travaux complémentaires de désenfumage de la Sablliane</u>: Les travaux sont terminés. Le test final et le verdict final seront posés ce mercredi avec l'ECA. Pour l'instant, de ce que l'on a pu voir, ca fonctionne.

M. Alexandre Lecourtier

Règlement de protection des arbres : Le règlement de protection des arbres de la commune est sous toit. Il est quasiment avalisé et finalisé par la municipalité. Il ne manque qu'une chose non négligeable, c'est le règlement d'application qui doit être voté pas le Grand Conseil et qu'on attend toujours. On ne veut pas faire valider un projet qui sera éventuellement contredit par le Grand Conseil et son règlement d'application. Il y a notamment un élément qui est non négligeable, c'est le montant des émoluments qui seront perçus dans la mesure où la nouvelle loi de protection des arbres implique pour certains types d'arbres une parution au journal officiel et que, dans le cadre d'un abattage, il n'est pas concevable que ce soit à la commune d'assumer systématiquement ces coûts sans avoir la possibilité d'en répercuter, en tout cas une partie, auprès de la personne qui le demande.

Inventaire des infrastructures agricoles et naturelles: Le bureau Ilex nous a remis le résultat de son étude, étude qui a été partagée avec la DGAV qui était intéressée par cette approche. Il en résulte que l'ensemble des travaux qui doivent être menés ont un coût estimé de l'ordre de CHF 17'000'000.-. Dix-sept millions qui sont répartis entre quatre millions pour les chemins agricoles, un million pour les collecteurs, sept à huit millions pour l'aménagement des cours d'eau et un demi-million pour les infrastructures naturelles. Il faut encore ajouter les honoraires d'ingénieurs de l'ordre de deux millions environ et une marge de sécurité de l'ordre de deux millions. On arrive facilement à ces dix-sept millions sachant qu'une bonne partie de ce montant doit être prise en charge par un subventionnement cantonal voire fédéral de l'ordre de 60 à 95% selon le type d'opérations qui seront menées. Les finances communales ne nous permettent pas d'adopter ou de démarrer le projet bille en tête. L'idée est plutôt de procéder à un phasage des opérations qui sera discuté avec les principaux intéressés qui sont les milieux agricoles. La prochaine étape est donc cette présentation aux milieux agricoles, de préciser les orientations pour revenir après avec des soumissions et une idée des subventions d'une manière beaucoup plus précise.

Étude CSD: Cette étude consistait à analyser le cours d'eau de la Golaz. C'est le cours d'eau qui part de Rovray et qui descend, qui est partiellement canalisé depuis l'Étroit jusqu'à la sortie dans la Grande Cariçaie. Au moment de gros événements de pluie, on a beaucoup de soucis de convergence de l'eau. Cela nous amène de grands débordements et des inondations importantes au cours desquelles l'EMS est inondé ou les caves de la Route de Rovray. Le bureau CSD avait pour mission d'étudier deux phénomènes: le cisaillement de ces amenées d'eau qui nous viennent depuis Rovray et le ruissellement qui inonde notamment le quartier sur Priales. Le CSD nous a remis son rapport qui a été présenté à la municipalité. Le projet va être présenté au conseil communal puisque la municipalité a, d'entente avec le canton et le bureau CSD, déterminé l'orientation. Là encore, on n'a pas la possibilité, compte tenu des coûts à engager, d'attaquer tous les travaux de front. L'idée est de procéder à un phasage et de demander au bureau CSD de préciser les intentions de la municipalité, de revenir avec une proposition chiffrée beaucoup plus précise et de venir vous la présenter d'une manière détaillée, avec les résultats de cette étude.

M. Philippe Moser

<u>Préavis sur la limite d'endettement</u>: Je suppose que vous avez été très attentifs et aperçu le fait qu'il manquait un préavis à l'ordre du jour d'aujourd'hui, celui que je vous avais promis lors du dernier conseil communal, à savoir le préavis sur la limite d'endettement. Malheureusement, je n'ai pas réussi à le terminer. J'espère pouvoir vous le présenter au prochain conseil début 2024.

<u>Plan d'aménagement Mortaigue</u>: Je vous fais également un point sur le plan d'aménagement Mortaigue et nos négociations en cours pour l'utilisation ou non de surfaces agricoles. On devait avoir une rencontre avec le canton d'ici la fin de l'année. Cela ne sera pas le cas puisque nous discutons aujourd'hui d'une rencontre le 23 janvier prochain, cela prend du retard.

<u>Plan de gestion des zones d'activités</u>: En parlant de retard aussi, vous savez qu'on travaille actuellement au niveau de la région sur un plan de gestion des zones d'activités. C'est un projet qui a été initié depuis déjà pas mal de temps et qui prend lui aussi petit à petit du retard. On devait aller beaucoup plus vite que cela. La prochaine séance du COPIL concernant ce projet aura lieu le 28 mars 2024. On espère entériner à ce moment-là la gouvernance, qui est un sujet sensible, quant à cette gestion des zones d'activités.

7. Préavis 2023/16 Budget 2024.

Rapport de la commission des finances

Rapport de la commission des finances :

Rapporteur M. Charles Wernuss

« Convoquée en séance le mercredi 29 novembre 2023 à 19h30, la commission des finances, composée de Mesdames Marianne Burdet, Hanna Sulzmann, Zoé Gander en qualité de suppléante et de Messieurs N'goran Richard Koffi, Florian Breguet, Charles Wernuss, Fabrizio Marzolini, s'est réunie à la Petite Amérique - bâtiment de la voirie - pour débattre du préavis municipal relatif à l'objet précité. Étaient présents Mme Christelle Fresneau, Mme Lucy Delarze, M. Martin Schnorf et M. Sylvain Etter. Nous remercions les représentants de la municipalité ainsi que le boursier communal au sujet des clarifications apportées. La commission est inquiète par rapport à l'évolution des investissements et souhaite obtenir dans les meilleurs délais les projections de BDO ainsi que ses estimations au sujet des répercussions sur le financement et l'imposition. La commission est cependant consciente que la marge de manœuvre pour réduire les dépenses est très limitée. La commission des finances, à l'unanimité, vous recommande d'approuver le budget 2024 tel que présenté. »

Cette commission propose, à l'unanimité, d'accepter le préavis tel que présenté.

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, l'assemblée passe au vote du préavis 2023/16, dont la conclusion est :

d'accepter le budget d'exploitation de la Commune d'Yvonand pour l'an 2024 arrêté comme suit :

Charges: CHF 19'847'835.-Revenus: CHF 19'243'772.-Déficit: CHF 604'063.--

OUI -41 NON - 0 ABST - 0

Le préavis 2023/16 est accepté à l'unanimité.

- 8. Préavis 2023/17 A) Remplacement de l'éclairage du terrain de foot
 - B) Installation d'une PAC sur les vestiaires (containers)
 - C) Mise en conformité de l'arrosage et du tableau électrique

Rapports des commissions ad hoc et des finances

Rapport de la commission ad hoc:

Rapporteur M. Mathieu Aberle

« Convoquée en séance le mardi 28 novembre 2023 à 19h30, la commission composée de Mesdames Nicole Bachmann et Catherine Rey et Messieurs Nicolas Liechti, Isidro Calvet, Hubert Vermot, Dimitri Perrenoud et Mathieu Aberle, s'est réunie pour débattre du préavis 2023/17. Mesdames Christelle Fresneau et Lucy Delarze, municipales et Monsieur Hugo Diaz, chef du service des bâtiments, étaient également présents afin de présenter le projet retenu par la municipalité et répondre aux questions des membres de la commission. Résumé des discussions :

- A) Comme précisé dans le préavis, seuls les luminaires actuels seront changés par de nouveaux luminaires LED qui pourront être réutilisés en cas de déplacement du terrain de foot à l'avenir. Une subvention pourra normalement être obtenue auprès du Fonds du Sport. La commission ad hoc approuve la nécessité de remplacer des luminaires qui ne répondent plus aux standards énergétiques actuels et qui seront non remplaçables dans un avenir proche.
- B) La municipalité a informé la commission ad hoc qu'initialement prévus les vestiaires devaient être raccordés au système de chauffage de Brit 1. Cependant, les infrastructures ne sont pas suffisamment dimensionnées pour alimenter les nouveaux containers et le coût des travaux serait extrêmement élevé. La commission ad hoc approuve l'installation d'une PAC air-eau qui rendrait les containers indépendants.
- C) Le tableau électrique actuel est encore attaché à une structure en bois de chantier et de nombreux câbles sont apparents à proximité d'une zone fortement fréquentée par des enfants et adolescents. La commission ad hoc soutient la mise en conformité du tableau électrique en l'intégrant à une armoire dédiée. La municipalité a informé la commission qu'il serait également possible d'intégrer le tableau électrique de l'éclairage du terrain de foot à cette même armoire.

En conclusion, la commission ad hoc insiste lourdement pour que la commune réutilise ces nouvelles infrastructures dans le cas où le terrain de foot serait déplacé sur une autre parcelle dans les prochaines années. La commission remercie chaleureusement Mesdames Christelle Fresneau et Lucy Delarze et Monsieur Hugo Diaz de leur présence et des renseignements fournis. Après délibérations, la commission, à l'unanimité, propose d'accepter le préavis 2023/17 tel que présenté. »

Cette commission propose, à l'unanimité, d'accepter le préavis tel que présenté.

Rapport de la commission des finances :

Rapporteur M. Charles Wernuss

« Convoquée en séance le mercredi 29 novembre 2023 à 19h30, la commission des finances, composée de Mesdames Marianne Burdet, Hanna Sulzmann, Zoé Gander en qualité de suppléante et de Messieurs N'goran Richard Koffi, Florian Breguet, Charles Wernuss, Fabrizio

Marzolini, s'est réunie à la Petite Amérique - bâtiment de la voirie - pour débattre du préavis municipal relatif à l'objet précité. Étaient présents Mme Christelle Fresneau, Mme Lucy Delarze, M. Martin Schnorf et M. Sylvain Etter. Nous remercions Madame Christelle Fresneau pour les éclaircissements et réponses apportées aux questions de la commission.

A) Éclairage du terrain de foot

Il est précisé que cet investissement reste utilisable si le terrain de foot actuel devait être déplacé. Il faut notamment prendre en compte que l'éclairage actuel n'est plus conforme et ne pourra plus être exploité dès 2025.

B) Installation d'une PAC

Cette installation pourra aussi être réutilisée si le terrain de foot est déplacé.

C) Mise en conformité de l'arrosage et du tableau électrique

L'armoire électrique budgétée assure le remplacement de l'installation provisoire. La solution définitive restera inchangée dans le cas d'un déplacement du terrain de foot.

La commission des finances, à la majorité, vous recommande, d'accepter le préavis tel que présenté. »

Cette commission propose, à la majorité, d'accepter le préavis tel que présenté.

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, l'assemblée passe au vote du préavis 2023/17, dont les conclusions sont :

Concernant l'éclairage du terrain de foot

- A1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 57'886.45 pour remplacer l'éclairage du terrain de foot.
- A2. De financer ce crédit par les liquidités courantes ou, au besoin, par un emprunt aux meilleures conditions du marché.
- A3. D'imputer le coût du remplacement de l'éclairage dans le compte d'investissement 9143.20 Terrain FC (à amortir).
- A4. D'amortir cet investissement par le compte d'exploitation 3552.3311.1 (amortissement obligatoire) et de prélever la somme correspondante du compte de bilan 9281.01 Fonds Sport.

Concernant l'installation d'une PAC sur les vestiaires du terrain de foot

- B1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 75'956.00 afin d'installer une PAC pour la production de chauffage et ECS pour les bâtiments du FCY.
- B2. De financer ce crédit par les liquidités courantes ou, au besoin, par un emprunt aux meilleures conditions du marché.
- B3. D'imputer le coût du remplacement de l'éclairage dans le compte d'investissement 9143.21 Vestiaires Terrain FC (à amortir).
- B4. D'amortir cet investissement par le compte d'exploitation 3552.3312.1 (amortissement obligatoire) et de prélever la somme correspondante du compte de bilan 9281.01 Fonds Sport.

Concernant la mise en conformité de l'arrosage et du tableau électrique

- C1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 48'341.80 pour remplacer le tableau électrique assurant le pompage, arrosage du terrain de foot ainsi que la capture de niveau de phréatique.
- C2. De financer ce crédit par les liquidités courantes ou, au besoin, par un emprunt aux meilleures conditions du marché.
- C3. D'imputer le coût du remplacement de l'éclairage dans le compte d'investissement 9143.20 Terrain FC (à amortir).
- C4. D'amortir cet investissement par le compte d'exploitation 3552.3311.1 (amortissement obligatoire) et de prélever la somme correspondante du compte de bilan 9281 Fonds Sport.

OUI - 35 NON - 0 ABST - 6

Le préavis 2023/17 est accepté à la majorité.

9. Préavis 2023/18 Plan d'affectation de la STEP d'Yvonand.

Dépôt de préavis

La discussion sur ce dépôt de préavis est ouverte. La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

10. Divers et propositions individuelles

Mme Nicole Bachmann

J'ai préparé mon intervention en pensant à ma situation sur un chemin qui est peut-être en pente et qui n'est pas desservi par un passage piéton, mais qui, par contre, est éclairé pendant toute l'année. Je souhaite adresser mes plus vifs remerciements aux personnes qui ont œuvré en tant que décideurs ou en tant qu'exécuteurs à la décoration de notre village pour cette période de fêtes. J'ai été très heureuse de constater qu'après une année de quarantaine les illuminations de fêtes avaient été mises en service. Quant à notre giratoire, que de chemin parcouru en quelques années! Il était superbe en automne, je trouve la décoration de Noël très réussie également. Encore merci.

J'ai un deuxième point et aimerais poser une question à la municipalité suite à l'épisode de crues du 14 novembre. Y a-t-il eu des problèmes au niveau des infrastructures communales ou privées ?

M. Philippe Moser

À ma connaissance, on n'a pas eu de problèmes, mais on n'est pas passé loin. On a constaté, pour ceux qui ont longé la Menthue un fort débit atteint et surtout des troncs d'arbres qui ont été emportés par ce courant. Moi en tout cas, j'ai bien eu peur. Je me suis rendu près de la passerelle que les élèves empruntent et on l'a fermée. Tous ces matériaux charriés et ces gros troncs d'arbres tapaient contre la passerelle. Il faut savoir que dessous il y a une conduite d'eau qui passe, il y a du gaz, deux-trois bricoles quand même. Les gens ont donc fait le tour, ils ont compris rien qu'en regardant. Personne n'a rouspété, puis les choses sont revenues à la normale. Mais, je ne suis pas le seul, pour beaucoup la tension est montée.

M. Alexandre Lecourtier

Effectivement, les pompiers ont été mobilisés, plus en prévention, au garage Gallandat car ce garage a un étage qui est très proche du niveau de la Menthue. Ils ont installé un barrage de protection. Par contre, ce qu'on constate, comme l'a dit M. Moser, c'est qu'énormément de matériaux ont été charriés et qu'on a une très forte usure des berges qui s'est faite sur des mouvements comme cela avec beaucoup de pression. Cela a tendance à éroder les berges, puis cela s'affaisse et on a toutes ces conduites d'élimination des eaux de pluie qui arrivent directement. Potentiellement cela pourra engager des travaux et des adaptations après, par la suite.

M. Mathieu Aberle

A-t-on vérifié si les installations n'avaient pas été endommagées (ponts, passerelles, conduites etc.) s'il n'y a pas un danger pour la population qu'un jour ou l'autre il y ait un problème sur ces infrastructures ?

M. Alexandre Lecourtier

On n'a pas fait de contrôle sur ces installations. Les infrastructures n'ont pas été mises en danger et menacées. Par contre, effectivement, ce qu'on se pose comme question c'est que dans ce cas-là c'est un événement, un événement parmi d'autres, mais c'est la question de la multiplication des événements. La question est de savoir s'il ne faut pas prévoir quelque chose en amont du village pour voir s'il y aurait une possibilité pour instaurer un système de protections supplémentaires.

M. Philippe Moser

Nous voici à la veille des fêtes de fin d'année et, une nouvelle fois, nous devons prendre congé d'un compagnon de route. Un départ dans une municipalité n'a rien d'anormal en soi. Mais nous avons tellement l'habitude de nous côtoyer que c'est à chaque fois un gros pincement de

cœur. Certains pourraient dire que, parfois, c'est mieux ainsi. Mais ce n'est vraiment pas le cas en ce qui concerne Alexandre Lecourtier. Mon cher Alexandre, tu quitteras le 31 décembre la municipalité et ce soir tu as participé à ton dernier conseil communal en tant qu'édile après un peu plus de sept ans au service de la communauté. Et c'est bien de cela qu'il s'agit, « être au service ». Cette notion de servir et d'agir pour le bien commun de notre village, tu l'as profondément ancrée en toi. Et quoi de mieux pour le démontrer que les écoles et le social, dicastère dans lequel tu as débuté en municipalité. Mais pas que, puisque le tourisme t'occupe aussi, en parallèle avec la problématique de l'accueil de jour des enfants. Après quelques années et beaucoup de travail accompli, tu décides de te mettre au vert en reprenant le dicastère domaines et forêts, incluant aussi les pompiers et la protection civile. Mais tu n'oublies pas le social, puisqu'en 2020 tu as été l'initiateur des fameux bons de consommation tapa-sabllias, un très joli succès en pleine crise du COVID. Avec un grand sérieux dans l'engagement très important, tu as su conduire des dossiers très différents les uns des autres. Ta maîtrise de ces dossiers a permis à notre municipalité de fournir des prestations de qualité et d'avancer sereinement sur des problématiques complexes. Ton caractère bien trempé, tes prises de position fermes ont parfois été l'occasion de jolis débats dans le cadre de notre collège mais, à chaque fois, des solutions ont été trouvées, à la satisfaction de tous. Travailler avec toi a été un plaisir, un enrichissement, ta personnalité, ton savoir, tes idées ont été des atouts importants et appréciés. Alexandre, tu désires aujourd'hui retrouver du temps pour toi et ta famille, après en avoir beaucoup consacré aux autres. En tant que syndic, je regrette bien sûr ton départ, mais le comprends aisément. Je tiens ici à t'adresser en mon nom et au nom de la municipalité un très sincère et grand merci. Je te souhaite bonheur, santé, plaisir dans ta vie et tes futures activités. Merci de transmettre aussi mes remerciements à ta famille. Merci de votre attention. J'en profite pour vous souhaiter à tous de belles fêtes de fin d'année.

Applaudissements.

M. Stéphane Gurtner

À mon tour de te remercier Alexandre, ce fut un plaisir de te côtoyer et de partager du temps avec toi. La parole n'étant plus demandée, la discussion est close et nous pouvons passer au contre-appel.

Excusé.e.s: Les mêmes.

Absent: -

La séance du conseil est close à 20 h 57. Le Président remercie l'assemblée pour sa participation et clôt la séance. La prochaine séance du conseil communal aura lieu le lundi 22 janvier 2024, à 20 h 00, au forum du Collège en Brit. Le Président souhaite à toutes les personnes présentes, ainsi qu'à leurs familles, de belles fêtes de fin d'année et, surtout, ses meilleurs vœux de santé pour 2024. Il invite les conseillères et conseillers ainsi que le public à partager un moment convivial en prenant part à l'agape de fin d'année.

Le Président

Stéphane Gurtner

La Secrétaire

Pauline Héritier